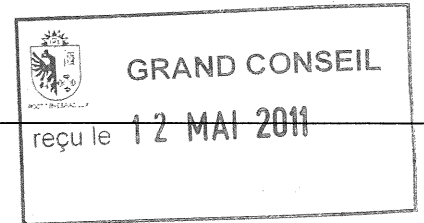




Thônex



C 2980

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 26-27.05.2011		
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>	Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission:			
Objet:			
Copie à:			

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 GRAND CONSEIL
 Secrétariat général
 Case postale 3970
 1211 Genève 3

Thônex, le 10 mai 2011
 PHG/mk

Concerne : R 663 concernant l'opposition formée le 14 janvier 2011 par la commune de Thônex au projet de plan localisé de quartier N° 29743-537-512, situé au lieu-dit « Les Communaux d'Ambilly »

Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les membres du bureau,


Le Conseil administratif a pris connaissance de votre courrier du 20 avril 2011 nous informant que lors de sa séance plénière des 14 et 15 avril, le Grand Conseil a voté la résolution citée en référence sans la renvoyer en commission.


Par ce courrier, nous aimerions vous faire part de notre déception car il aurait été élégant que les deux communes qui ont fait opposition à ce projet de plan localisé de quartier puissent s'exprimer et expliquer leur position aux membres de la commission de l'aménagement.


Nous trouvons cette situation particulièrement déplorable, ceci à une époque où on met en avant les relations étroites et le dialogue que doivent avoir les communes et l'Etat de Genève sur les sujets importants concernant les deux entités.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir donner lecture de ce courrier lors d'une prochaine réunion du Grand Conseil et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, l'expression de notre considération distinguées.

Le Conseil administratif :


 C. Détruche
 Conseiller administratif


 Ph. Decrey
 Conseiller administratif


 P. Uehlinger
 Maire